

Concours hiver 2017 IVECO Parts & Service : UN VESPA* ET D'AUTRES SUPERBES CADEAUX À REMPORTEUR AUPRÈS DE VOTRE DISTRIBUTEUR

Conditions du concours

La société IVECO BELGIUM S.A., dont le siège est situé à 1702 Groot-Bijgaarden, A. Gossetlaan 28A bus 3, organise un concours qui est ouvert à toute personne majeure physique domiciliée en Belgique ou au Luxembourg et qui offre au client IVECO la possibilité de remporter un Vespa ou un autre superbe cadeau. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par famille (même nom, même adresse).

Pour participer, vous devez, via les chèques promotionnels d'origine relatifs à ces actions, faire usage entre le 1/10/2017 et le 31/01/2018 de l'une des trois actions sur les pièces (sur les batteries et courroies et les kits de courroies d'origine IVECO, ainsi que sur les turbos Reman IVECO), mentionnées dans le Magazine hiver IVECO & YOU 2017 pages 4 et 5. Vous devez compléter vos données personnelles et répondre à la question du concours et à la question subsidiaire et remettre le tout à votre concessionnaire IVECO participant.

Aucuns frais ne sont liés à la participation au concours.

Le 26 février 2018, le département Pièces & Service d'IVECO BELGIUM S.A. désignera 5 gagnants sur la base de la réponse gagnante en combinaison avec la question subsidiaire (les gagnants devront avoir réglé leurs factures de pièces IVECO). Les gagnants seront avertis personnellement par e-mail. En cas d'égalité, on vérifiera, à l'aide de la facture correspondante, qui a profité en premier de l'action sur les pièces ; cet élément déterminera l'ordre final des gagnants.

La décision d'IVECO BELGIUM S.A. de sélectionner un gagnant est définitive et IVECO se réserve le droit de ne pas faire de communication à ce sujet.

Le premier gagnant remporte un Vespa (Primavera 125 ABS, valeur d'achat limitée à un montant maximum de 4800 €), à retirer auprès de votre concessionnaire IVECO à un moment non encore défini (Vespa est une marque déposée de Piaggio & C. S.p.A, Pise, Italie. Piaggio & C. n'est ni sponsor ni participant de ce concours). Le deuxième gagnant remporte un haut-parleur (haut-parleur Bluetooth Bose Soundlink Mini II, valeur d'achat 189,95 €), le troisième gagnant un barbecue (Weber, valeur d'achat 179,99 €), le quatrième gagnant une caméra sport (GoPro, valeur d'achat 169,00 €) et le cinquième gagnant un four à pizza (Pizzarette, valeur d'achat 79,00 €) ; à retirer également auprès du concessionnaire IVECO. Si des cadeaux ne sont plus disponibles, ils seront remplacés par un produit similaire dont la valeur d'achat est équivalente.

Si le premier gagnant renonce à son cadeau, le Vespa reviendra automatiquement au deuxième gagnant, qui en sera informé par e-mail. Si les deuxième, troisième, quatrième ou cinquième gagnants renoncent à leur cadeau, IVECO BELGIUM S.A. reprendra ces cadeaux et ceux-ci ne seront pas attribués à d'autres gagnants ou participants.

IVECO BELGIUM S.A. ne peut être tenue pour responsable d'une interruption du concours en raison d'événements hors de son contrôle. IVECO BELGIUM S.A. n'est pas non plus responsable de l'usage que les gagnants feront de leur cadeau, du bon fonctionnement de ce dernier ou du traitement fiscal correct de ce dernier.

IVECO BELGIUM S.A. se réserve le droit de :

- disqualifier toute participation tardive, incorrectement adressée, incomplète, illisible ou non

- valide ;
- modifier, suspendre, annuler le concours ou y mettre fin à tout moment, ou étendre ou reprendre la période de participation ;
 - disqualifier tout participant sans notification préalable si (i) il ne peut être garanti que le concours peut être effectué de manière honnête ou correcte, (ii) il existe des présomptions de manipulation des formulaires de participation ou des résultats, (iii) le participant a fourni des informations erronées ou (iv) le participant a agi de façon non éthique d'une autre manière.

Procédure en cas de plainte

Pour toute plainte concernant le concours, nous vous prions de prendre contact avec IVECO BELGIUM S.A. par mail envoyé à l'adresse e-mail partsmarketing@iveco.com ou par courrier adressé à IVECO BELGIUM S.A. – Parts Marketing - A. Gossetlaan 28A bus 3 - 1702 Groot-Bijgaarden ; et ce avant la fin du concours (31/01/2018). Veuillez également mentionner vos nom, adresse et adresse e-mail et décrire votre plainte de manière détaillée.

Les plaintes anonymes ne seront pas prises en considération. Toute autre forme d'introduction d'une plainte ne sera pas prise en considération.

IVECO BELGIUM S.A. Parts Marketing s'efforcera de résoudre votre plainte de façon satisfaisante dans les quatre semaines suivant sa réception (la date de confirmation de réception du mail ou le cachet de la poste faisant foi). Vous recevrez une réponse motivée à votre plainte par e-mail. Si le traitement de la plainte requiert un délai plus long, nous vous en informerons également par e-mail. Il est possible qu'IVECO BELGIUM S.A. prenne contact avec le plaignant pour discuter plus en détail de la plainte